

Relevé d'échanges du Comité de la Mobilité Alpes

COMITE DE LA MOBILITE ALPES

Annemasse, 21 novembre 2019

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée aux transports ;

CESER : Antoine FATIGA

Services : Olivier LAURENT, Cyril PHILIS, Fabienne GOUDARD, Julien MERCURIO, Giorgio BERERA, Kathleen JOLIA-FERRIER, Olivier CROUZET, Romain TUET-BUSSEUIL

Experts : SNCF Mobilités : Arnaud COLOMBO, Didier FILLET, Christine JALICOT ; SNCF Réseau : Gérald CASTANO

Elus et leurs représentants

Député : Thomas BUTTIN, collaborateur parlementaire de Frédérique LARDET, Députée de Haute-Savoie

Sénateur : Loïc HERVÉ, Sénateur de la Haute-Savoie

Départements : Gilles GALLAND (Dpt 38) ; Jean-Michel DOIGE (Dpt 73)

Communautés de communes : Kristel NICOLIC (DGS de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes – CCVT) ; Martine PERINET, Chloé VALERIAN (Communauté de Communes des Pays du Mont-Blanc (CCPMB)) ; Antoine VIELLIARD (maire de St-Julien-en-Genevois et 2^e VP de la Communauté de Communes du Genevois) ; Dominique FLANDIN-GRANGET (Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan) ; Nicolas HABIB (Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CC-PEVA)) ; Laura GERARD, Francine MARTINAY (Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS))

Commune : Laurent BADONE (DGS de La Clusaz)

Agglomérations : Benjamin DROMARD, Jade FORRAY (Grand Lac, communauté d'agglomération du Lac du Bourget) ; Loïc GODBERT (Thonon Agglomération) ; Eric LUX (Grand Chambéry) ; Michel BOUCHER, Alain LETESSIER (Annemasse Agglo)

Syndicats : Matthieu VUILLET (Directeur de Proxim iTi, syndicat mixte des 4 Communautés de Communes Pays Rochois, Faucigny Glières, Arve et Salève et 4 Rivières (SM4CC)) ; Anne BURGERS (chargée des transports du syndicat intercommunal du Massif des Aravis (SIMA)) ; Loïc GODBERT (syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon-les-Bains)

Associations d'usagers (ou autres) :

Rail Dauphiné Savoie Léman : Gilbert PLOUJOUX

ARDSL - Association Rail Dauphiné Savoie Léman : Didier CHAGNY, Daniel ZORLONI

AGV - Association de la promotion de la ligne Grenoble-Veynes : Robert CUCHET

Collectif d'usagers de la ligne Culoz-Seysssel-Bellegarde-Genève : Nicolas DEPREZ

ADUT - Association dauphinoise des usagers du train : Jean-Luc EMAURE

ADTC (Association pour le développement des transports en commun, voies cyclables et piétonnes dans la région grenobloise) : Alexis GRABIT (Savoie), François LEMAIRE, Jérôme REBOURG (Savoie)

AEDTF - Association Européenne pour le Développement du Transport Ferroviaire : William LACHENAL

AGFUT-DTC74 - Association Genevois Faucigny Usagers des Transports et Développement des Transports en Commun : René SOURNIA

CODEP 74 FFCT - Comité départemental de cyclotourisme Haute-Savoie - Fédération française de cyclotourisme : Gilbert ESPOSITO

APF France Handicap délégation 73 (Association des paralysés de France) : Edouard PACHE

AERE - Association Environnement Reignier-Esery : Yannick ROGUET

FNE 74 - France Nature Environnement 74) : Anne LASSMAN-TRAPPIER

Oïkos Kaï Bios Patrimoine Nature et Vie : Marie BERGER

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Martine GUIBERT rappelle que le dispositif de concertation sur 4 territoires permet de structurer le dialogue avec les associations d'usagers. Les comités de mobilité sont un rendez-vous annuel pour expliquer ce que fait la Région et tenir un point d'étape concernant les sollicitations des acteurs des territoires. Ces comités sont précédés de comités techniques pour enrichir ce dialogue.

Martine GUIBERT indique que le service annuel 2020 a été bâti afin de rétablir l'offre antérieure aux travaux en gare de la Part-Dieu. L'offre a également été complété d'ajustements répondant aux besoins exprimés, ce qui a par exemple été le cas sur l'Avant-Pays-Savoyard. Le rétablissement des circulations existantes en 2018 est un objectif pour les années à venir.

Cette réunion comporte 3 parties :

- Un point d'information sur les actions régionales
- Un retour sur les points identifiés lors des réunions de concertation techniques
- Les réponses apportées par la Région et un temps d'échanges avec les participants

Présentation

1. Point d'information sur les actions régionales

Martine GUIBERT présente les principales actions menées par la Région courant 2019 :

- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont l'approbation est programmée en décembre 2019.

- Le dispositif de concertation 2019 et la plate-forme contributive Civocracy.

Martine GUIBERT précise que le dispositif peut encore évoluer (loi LOM). La Région ne souhaite pas faire un simple constat de ce qui a été fait mais veut privilégier un dialogue constructif adapté aux besoins des territoires.

- TER : Bilan et actions 2019

- Les investissements réalisés pour les infrastructures régionales (plan de sauvetage des lignes de desserte fine du territoire, routes, fret, gares et accessibilité)

2. Retour sur les points identifiés lors des réunions de concertation techniques

Martine GUIBERT dresse un récapitulatif des points identifiés à l'échelle de la Région mais également à l'échelle locale suite aux réunions de concertation et d'échanges tenues en 2019. Elle tient à souligner la position de la Région concernant le moratoire « guichets » visant à ce que la Région puisse proposer des solutions sur tous les territoires.

Martine GUIBERT revient également sur les points spécifiques remontés concernant le territoire Alpes et prend par exemple le cas de l'étoile de Veynes (ligne Grenoble-Gap) pour lequel un comité de pilotage avec l'Etat et SNCF-Réseau doit se tenir le 4 décembre. Elle souligne le besoin de pouvoir donner des perspectives et de pérenniser les infrastructures.

3. Réponses apportées par la Région et un temps d'échanges avec les participants

Martine GUIBERT présente les actions engagées visant à répondre aux besoins identifiés. Des temps d'échanges complètent ces éléments de présentation concernant :

3.1 et 3.2 L'accessibilité, la distribution des titres et l'information voyageurs

Martine GUIBERT présente l'avancement du SDA ADAP fin 2019 et les travaux en cours ou à venir. Des points complémentaires concernant l'information voyageurs (application Oûrà), le moratoire guichets et l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sont proposés.

TEMPS D'ÉCHANGES :

<p>ADTC Savoie demande des précisions concernant les 13 M€ présentés pour le ferroutage dans l'Est lyonnais et la localisation de cette plateforme.</p> <p>L'ADTC note que l'itinéraire du TER Chambéry-Lyon se traduit par un prix du billet 20% plus cher que via l'itinéraire via Bourgoin-Jallieu. Elle regrette les faibles plages d'ouverture des guichets notamment à Chambéry (ouverture à 11h15).</p> <p>L'ADTC souhaiterait que les 2 phases du projet de doublément de la voie entre Annecy et Aix les Bains soit réalisée d'un seul tenant. Elle relaie enfin le souhait que des trains supplémentaires s'arrêtent à Albens</p>	<p>Olivier LAURENT répond qu'il s'agit d'une enveloppe globale pour un ensemble d'opérations. 10 M€ sont réservés pour le financement de la plateforme et 3 M€ pour la régénération de capillaires fret, des aides au démarrage de nouveaux services, des aides à l'électrification, etc. Concernant la plateforme de l'Est lyonnais, la localisation définitive n'est pas encore précisée. Le problème concernant la tarification entre Chambéry et Lyon est identifié : SNCF Mobilités a été sollicitée pour qu'un tarif équivalent soit appliqué quel que soit le linéaire circulé ; la Région attend la réponse.</p> <p>Concernant les guichets, il s'agit ici de guichets SNCF et non TER : toutefois, dans tous les cas, la position de la Région est claire : elle souhaite maintenir une présence humaine en gare de Chambéry.</p> <p>Martine GUIBERT répond que la programmation des travaux dépend de SNCF-Réseau et des financements mobilisés. Dans le CPER Etat-Région, il y a deux acteurs ; la Région a dû plusieurs fois faire une avance de financements mais elle ne peut assumer seule une telle opération. Si l'échéance est certes éloignée, il est indispensable d'inscrire cette 2nde phase au plus tôt dans un prochain CPER, et si possible d'engager l'ensemble sans pénaliser 2 fois les usagers.</p> <p>Concernant les évolutions d'offre demandées, elles ont été relayées à SNCF-Mobilités pour étude.</p>
<p>Antoine FATIGA -CESER- souligne que l'état des infrastructures ferroviaires est préoccupant et que les travaux avancent trop lentement (on parle d'une 2^e phase pour 2034-2035 sur Aix-Annecy...).</p> <p>Il revient par ailleurs sur 3 problèmes :</p> <p>En premier lieu, il constate que pour faire Lyon-La Roche sur Foron, il faudra changer 2 fois de train ; ce sera plus compliqué demain avec le Léman Express qu'aujourd'hui.</p> <p>En seconde lieu il regrette que la Région n'ait pas assez réagi pour que les guichets TER restent dans le giron de la SNCF (au lieu de faire un AMI).</p> <p>Enfin, il regrette que les dispositions concernant les vélos ne fonctionnent pas : il n'est pas possible de déposer et prendre un vélo (à Chambéry par exemple) avec un seul titre de transport.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que le projet Léman Express va voir 170 trains supplémentaires circuler sur la Haute-Savoie. Toutes les fonctionnalités actuelles n'ont pu être maintenues en l'état : il y aura donc parfois des correspondances.</p> <p>Concernant les guichets, la position vient d'être exposée : on peut toujours faire mieux, mais il s'agissait déjà de préserver l'existant.</p> <p>Concernant le vélo, il existe plusieurs sous-sujets (domicile-travail, à bord, cyclotouristes). La Région étudie des solutions et travaille à améliorer l'intermodalité, notamment avec l'usage d'une billettique simplifiée.</p>

<p>Antoine VIELLIARD, maire de St-Julien-en-Genevois et 2^e Vice-Président de la Communauté de Communes du Genevois, estime qu'il y a besoin d'une programmation à long terme concernant l'état du réseau afin de fiabiliser le service TER.</p> <p>Il précise que la gare de St-Julien-en-Genevois est utilisée très largement pour des voyageurs suisses ; il faut donc être vigilant quant aux fermetures de guichets. Il note qu'une partie de voies du Léman Express ne sont pas sécurisées, notamment pour les traversées de voie et passages à niveaux, et il fait part de défauts concernant les réalisations de revêtements antidérapants. Enfin, si le Léman Express doit être étendu, il doit d'abord l'être à St-Julien-en-Genevois.</p>	<p>Martine GUIBERT confirme que dans l'immédiat l'objectif consiste à la réussite de la mise en service du Léman Express. De nombreux aménagements ont été étudiés et réalisés. S'il faut encore adapter, la Région étudiera les adaptations à mener. Concernant les passages à niveau (PN) la Région apporte des financements pour les PN dangereux (25% Région, 25% SNCF ; 50% à charge des collectivités locales).</p>
<p>François LEMAIRE - ADTC - évoque 3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'AMI concerne les gares rurales : or il y a des problèmes de guichets à régler à Chambéry ou Valence -les intempéries exceptionnelles : la ligne Lyon-Grenoble a été fermée pendant 3 jours, la ligne Grenoble-Valence n'est toujours pas ouverte. Le problème est que les coupures de lignes ne sont pas exceptionnelles. Existe-t-il un contrat lien la Région et SNCF-Réseau afin que les choses avancent ? -Le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant les TER en Auvergne-Rhône-Alpes a évoqué le besoin de réaliser une harmonisation des billets-tarifs TER par rapport aux cars : le travail est-il engagé ? 	<p>Gérald CASTANO - SNCF Réseau – confirme la mobilisation importante de SNCF Réseau lors des intempéries. Il précise les contraintes auxquelles est confronté SNCF-Réseau (accès aux voies parfois eux-mêmes non dégagés, accès à l'alimentation électrique etc...) et l'importance des moyens mis en œuvre pour éviter les incidents en amont, puis traiter les urgences en situation de crise.</p> <p>Martine GUIBERT indique qu'une contractualisation/charte (avec des leviers d'action) est souhaitée entre la Région et SNCF Réseau : le travail est en cours et devrait se concrétiser en 2020. En matière d'harmonisation et de lisibilité tarifaire, la Région a engagé des études à court et moyen terme.</p>
<p>William LACHENAL - AEDTF – indique qu'il n'est pas possible d'acheter des billets LEX depuis des gares non situées en Haute-Savoie. Il indique par ailleurs qu'il n'est pas possible de savoir les titres chargés et encore actifs sur la carte Ourà : il faudrait pouvoir connaître le contenu de sa carte.</p>	<p>Olivier LAURENT lui répond qu'effectivement la vente des Lemman Pass se fera soit via Internet, soit en distributeur. Le support billettique Ourà permet de charger des titres : il n'est pas en effet possible de pouvoir consulter les « réserves » de billets ou de titres : il s'agit d'une fonctionnalité à étudier.</p>
<p>Marie BERGER s'inquiète concernant le PN du Juvénat à proximité d'établissements scolaire (école, collège et lycée Saint-François) ainsi que concernant le pont de Cornières.</p>	<p>Alain LETESSIER - Annemasse Agglo- lui répond en séance, et en tant que maître d'ouvrage, qu'une reconstruction de ce vieux pont est prévue en 2021. Si risque avant cette date, les actions nécessaires seront réalisées.</p> <p>Concernant le PN du Juvénat de Ville la Grand, il y aura des passages fréquents avec le LEX. Avec 1400 élèves à proximité, un traitement de ce PN est à réaliser : à ce stade, le tour de table financier n'est pas encore bouclé. Il en profite également pour indiquer la présence d'un point de vente dans la maison de la mobilité et du tourisme à Annemasse.</p>

3.3 et 3.4 Le service annuel 2020, les orientations 2021, le matériel roulant et l'emport

Martine GUIBERT propose une présentation générale du service annuel 2020 déclinée ensuite sur les principales lignes du comité Alpes : vers/depuis Lyon, avant pays savoyard, étoile de Chambéry, St-Gervais-Vallorcine, étoile de Grenoble etc...

MARTINE GUIBERT présente également un focus sur le projet Léman Express (LEX) : le réseau, les principales caractéristiques de l'offre, le matériel roulant, la tarification Léman Pass, l'information tarifaire aux usagers. Elle indique que le Léman Express est « le projet » du mandat. Les financements mobilisés ont été importants tant en investissement qu'en fonctionnement ; Le Léman Pass est déjà commercialisé (canaux SNCF et sur le site TER) ; ce sera le cas ultérieurement sur le site oura.com.

Un point est également réalisé concernant les difficultés relatives à l'emport et le sujet des vélos en gare ou à bord des trains.

TEMPS D'ÉCHANGES :

<p>Alexis GRABIT – ADTC- signale que dans le cas d'une relation TER + LEX, il y a 2 tarifs (ex. Valence-Genève ou Chambéry-Genève via Bellegarde). L'ADTC souhaite également savoir si la tarification Léman Pass sera acceptée sur les lignes Transalis</p>	<p>OLIVIER LAURENT indique que ce cas de figure, théoriquement, il ne doit y avoir qu'un seul tarif. La question est posée à SNCF. Concernant les lignes Transalis, celles-ci ont vocation à être intégrées dans le cadre du Léman Express et de la tarification Léman Pas. Toutefois, du fait de contraintes liés à la DSP actuelle, jusqu'en septembre 2021, les tarifs spécifiques seront maintenus pour le Transalis. Les horaires et circulations seront toutefois mises en complémentarité avec l'offre Léman Express dès 2019.</p>
<p>L'ADTC souhaite savoir comment seront traités les abonnements sur décembre 2019 et si les offres du LEX figureront sur le site Oui SNCF</p>	<p>OLIVIER LAURENT indique que les sites TER Auvergne-Rhône-Alpes et Léman Pass (https://lemanpass.com/) verront leur information mise à jour dans les prochains jours/semaines. On peut déjà acheter des billets pour le LEX (les abonnements mensuels LEX seront possibles à partir de janvier). Le mois de décembre sera une période transitoire. Une information sera faite concernant les modalités. Pour les abonnés annuels, un paramétrage technique reste à régler.</p>
<p>Nicolas DEPRez -Collectif d'usagers de la ligne Culoz-Seyssel-Bellegarde-Genève- souhaite une extension du Léman Express à Culoz au plus tôt. Ceci peut se déjà se faire avec les matériels RégioLis existants. Il signale également des ruptures de correspondances à Culoz (cars/trains depuis/vers Aix-les-Bains et Chambéry).</p>	<p>Martine GUIBERT confirme que la priorité réside dans la mise en service du Léman Express. Des ajustements seront toutefois menés (ex. pour les transports scolaires, la vallée de l'Arve, il y a un travail à mener). La question de l'extension du Léman Express pourra être étudiée (suivant la fréquentation, l'emport...) à moyen terme.</p>
<p>Laura GERARD -Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS)- ajoute qu'avant l'extension du LEX il faut travailler à une augmentation de l'offre Il faut</p>	<p>La Région indique que la mise en service du LEX sera accompagnée d'un renforcement de l'offre Lyon-Genève de 2AR/jour. La desserte de Culoz sera renforcée. Toutefois, que faut-il privilégier : des</p>

<p>avoir plus de trains s'arrêtant à Culoz sur la ligne Lyon-Ambérieu-Culoz-Bellegarde.</p>	<p>dessertes omnibus ou des relations bout en bout performante ? On ne peut pas faire arrêter tous les trains dans toutes les gares.</p>
<p>Anne LASSMAN -TRAPPIER FNE 74 – souhaite que les associations environnementales soient associées au cycle de concertation. Elle regrette que les usagers de la ligne St-Gervais-Lyon, soient « sacrifiés » : il n'y a plus de train direct et le temps de parcours augmente. Des travaux seraient également à réaliser sur cette ligne concernant la signalisation du viaduc de La Roche sur Foron via un renfort du nombre de voies d'évitement.</p>	<p>Martine GUIBERT lui répond que les associations environnementales seront associées. Concernant la relation St-Gervais-Lyon, effectivement, il n'était pas possible de maintenir une relation directe avec le Leman Express. Toutefois les correspondances ont été travaillées et des temps de parcours acceptables seront proposés. Des travaux sont également envisagés via la mobilisation de crédits au CPER (ex : automatisation de la signalisation entre La Roche sur Foron et St-Gervais).</p>
<p>Jean-Luc EMAURE -ADUT – regrette l'absence de la Vice-Présidente lors de la réunion du 10/9 à St-André le Gaz. Il regrette également que les nouveaux horaires ne soient toujours pas connus et diffusés (ex. des usagers vont à l'usine avec le 1^{er} train : comment les informe-t-on ?). Il note également certaines difficultés concernant des correspondances cars/trains à Saint-André le Gaz ainsi que l'absence de solutions avec plus de 2 correspondances sur un parcours sur les sites Oui SNCF ou TER (ex. Clermont-Ferrand – Annecy). S'il n'y a plus de guichet, comment fait-on alors ? Enfin, il pointe certains trous d'offre connus et sans alternative à ce jour (ex. Grenoble – St-Marcellin : il n'y a que 2 trains le dimanche ; trou d'offre de 3h entre Rives et Grenoble).</p>	<p>Martine GUIBERT ne partage pas la remarque sur le manque de considération envers les usagers et précise qu'elle ne peut être présente à toutes les réunions en Auvergne-Rhône-Alpes. Concernant l'information et les grilles horaires, la SNCF a du retard dans la production de certains supports horaires. Le travail est en cours et l'information sera diffusée en temps et en heure. Les orientations concernant les évolutions de desserte ont toutefois été communiquées en comités techniques sur la base de grilles hi*oraires provisoires Enfin, concernant les trous d'offre évoqués : ils sont connus. Pour Grenoble-St-Marcellin le dimanche, une adaptation de desserte est à l'étude pour le SA2021.</p>
<p>L'ARDSL identifie plusieurs évolutions qui pourraient poser des difficultés dont notamment une évolution des horaires des trains qui pourrait impacter les établissements scolaires de la vallée de l'Arve. L'ARDSL s'interroge également sur l'allègement sensible de l'offre Leman Express le Week-End (le samedi).</p>	<p>Martine GUIBERT note ces interrogations et précise que le Leman Express a été programmé au plus près des besoins : l'offre pourra être adapté suivant fréquentation. Concernant les établissements de la vallée de l'Arve, certaines difficultés ont effectivement été remontées et identifiées. Compte-tenu des contraintes d'exploitation en voie unique pour Leman Express, il serait difficile d'ajuster au cas par cas. Des autocars complémentaires à l'offre ferroviaire vont donc être mis en place pour les horaires les plus sensibles et seront adaptés suivant usage.</p>
<p>Jérôme REBOURG – ADTC- souhaite avoir des informations concernant le projet de RER local de Chambéry.</p>	<p>Martine GUIBERT lui répond que la Région travaille sur ces sujets portés par les agglomérations. Il s'agit de dossiers structurants qui nécessitent la mobilisation d'importants financements. A ce stade, des échanges ont lieu entre la Région et SNCF-Réseau, toutefois l'échéance est encore lointaine.</p>

3.5 La Ligne Grenoble-Gap

Martine GUIBERT et **GERALD CASTANO** pour **SNCF-Réseau** dressent un état des lieux concernant la ligne Grenoble-Gap.

TEMPS D'ÉCHANGES :

<p>Antoine FATIGA -CESER- déplore la fébrilité de l'Etat sur la ligne Grenoble-Gap, ainsi que sa faible implication sur l'urgence relative aux petites lignes ferroviaires. Des crédits complémentaires sont à mobiliser d'urgence.</p>	<p>Martine GUIBERT confirme l'implication totale de la Région sur le dossier Grenoble-Gap (étoile de Veynes) avec une volonté affichée par le Président de Région de maintenir cette ligne et d'engager les travaux nécessaires dans les meilleures conditions. Actuellement le montant total des travaux à réaliser n'est pas couvert : l'Etat doit assumer ses responsabilités et le CPER peut être un cadre de discussion. Elle note le point relatif à l'articulation des offres entre les 2 Régions. Enfin, les rames Corail ne seront pas radiées avec l'achat des 29 nouvelles rames TER.</p>
<p>Robert CUCHET -AGV- veut croire que la ligne Grenoble-Gap va fonctionner pour les prochains services. Il souhaite que la correspondance avec le TGV à Grenoble soit étudiée finement. Il note également des « doublons » avec des cars Grenoble-Sisteron-Marseille-Nice de la Région SUD qu'il s'agirait de mieux organiser. Il souhaite également savoir si le programme d'acquisition matériel roulant se traduira par la radiation de rames Corail en Région.</p>	

Conclusion

Martine GUIBERT remercie les participants pour leurs interventions, leur participation et la qualité des échanges. La Région va rester en contact avec les associations. Martine GUIBERT renvoie maintenant à la mise en service du LEX et indique que les associations peuvent contacter la Région en cas de besoin.